



## Prévoir le **financement des DIF**, en utilisant le service "**DIF conventionnel**" proposé aux adhérents **AGEFOS PME**

Sur un plan comptable, les entreprises ne peuvent pas constituer de provision pour financer les futures demandes de DIF formulées par leurs salariés.

C'est pourquoi AGEFOS PME propose aux entreprises adhérentes un nouveau service « DIF Conventionnel ».

Il permet à l'entreprise d'estimer avec le conseiller AGEFOS PME le nombre et le coût des DIF qui seront susceptibles de devoir être financés l'année suivante et à ce titre, de verser une contribution complémentaire spécifique, considérée comme une *charge d'exploitation* pour l'année en cours.

En contrepartie, AGEFOS PME financera l'année suivante l'intégralité des DIF acceptés par l'entreprise.

Contactez votre AGEFOS PME